

- ont suscité l'élaboration des schémas régionaux en addictologie qui ont pour leur part enclenché une formalisation de la place et du rôle des différents secteurs.
- Le décret de 2007 définissant les Centres de Soins

**LES DROGUES LICITES ET ILLICITES EN FRANCE :
USAGES ET DOMMAGES
ÉLEMENTS DE SYNTHÈSE**

Si la consommation régulière d'alcool et de médicaments psychotropes s'accroît fortement avec l'âge, elle diminue au contraire pour le tabac et le cannabis dont la consommation est plus fréquente chez les jeunes et diminue ensuite.

Parmi les jeunes interrogés sur cette question à l'

Les prises en charge et les dommages sanitaires liés aux drogues illicites

Les dommages sani

résultats de la politique française de réduction de

ne doit plus chercher à définir l'une et l'autre, mais être l'instance de coordination et de définition des objectifs communs.

Les politiques publiques doivent être suivies et évaluées

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des drogues et des addictions procèdent de la même démarche de cohérence, de réalisme et de recherche d'efficacité. Cette



cliniques), dont certains sont confiés à des opérat

l'hospitalisation tels les accompagnements à domicile (SAMSAH, SAVS...) ou les consultations de suivi pluridisciplinaires.

La réponse aux nouveaux besoins identifiés, comme l'admission de femmes avec leurs enfants, devrait être promue à un niveau interrégional. L'articulation en aval avec les CSAPA avec hébergement serait aussi à favoriser pour certains patients.

Concernant les SSRA à activité cognitive, pour qu'ils puissent être créés, il faut, là encore, assurer le financement des séjours en tenant compte de leurs s

Addictologie et troubles des conduites alimentaires :

- En accord avec les recommandations pour la pratique récemment élaborées avec la

avec le concours de l'INPES et de la MILDT, de la C

- **Proposition 48** : Développer des structures ambulatoires et avec hébergement adaptées pour public en situation de précarité sociale notamment en zone urbaine très peuplée, visant la réduction des risques et surtout des dommages.
- **Proposition 49** : Soutenir des dispositifsop1.31968(o)12.1957(m)10.576(ea)1.32101(p1.31968(o)-4

